

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt, La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique: mail@icj-cij.org. Adresse Internet: http://www.icj-cij.org.

- Communiqué de presse

Non officiel

N° 2004/17 Le 8 avril 2004

Licéité de l'emploi de la force

(Serbie et Monténégro c. Belgique) (Serbie et Monténégro c. Canada)
(Serbie et Monténégro c. France) (Serbie et Monténégro c. Allemagne)
(Serbie et Monténégro c. Italie) (Serbie et Monténégro c. Pays-Bas)
(Serbie et Monténégro c. Portugal) (Serbie et Monténégro c. Royaume-Uni)

Exceptions préliminaires

Programme des audiences publiques qui se tiendront du 19 au 23 avril 2004

LA HAYE, le 8 avril 2004. Comme annoncé dans le communiqué de presse 2004/13, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques dans les huit affaires relatives à la <u>Licéité de l'emploi de la force (Serbie et Monténégro c. Belgique)</u> (Serbie et Monténégro c. Canada) (Serbie et Monténégro c. France) (Serbie et Monténégro c. Allemagne) (Serbie et Monténégro c. Italie) (Serbie et Monténégro c. Pays-Bas) (Serbie et Monténégro c. Portugal) (Serbie et Monténégro c. Royaume-Uni), du lundi 19 au vendredi 23 avril 2004, au Palais de la Paix, où elle a son siège.

La Cour siégera le matin à partir de 10 heures et jusqu'à 13 heures au plus tard. Les après-midi, la Cour siégera à partir de 15 heures et au plus tard jusqu'à 18 heures.

Le programme de ces audiences est le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Lundi 19 avril 2004

matin:

Belgique

Pays-Bas

après-midi:

Canada

Portugal

Royaume-Uni

Mardi 20 avril 2004

matin:

Allemagne

France

Italie

Mercredi 21 avril 2004

matin:

Serbie et Monténégro

Second tour de plaidoiries

Jeudi 22 avril 2004

matin:

Belgique

Pays-Bas Canada Portugal

après-midi:

Royaume-Uni

Allemagne France Italie

Vendredi 23 avril 2004

après-midi:

Serbie et Monténégro

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il y a lieu de se reporter au communiqué de presse n° 2004/13 publié le 16 mars 2004. Il peut être consulté sur le site internet de la Cour (www.icj-cij.org). Sur la page d'accueil, cliquer sur «Actualité», puis sur le lien de l'affaire. Cliquer ensuite sur le communiqué choisi.

NOTE A LA PRESSE

- 1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.
- 2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
- 3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour; elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour en salle de presse lui aussi.
- 4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.
- 5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.
- 6. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).